

DECISION DU PRESIDENT.CA 011-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du
Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation
et des Ecoles Doctorales

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver d'adh sion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Ecoles
Doctorales au G rontop le pour 2018.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en
vertu de sa d l gation.

A Angers, le 23 janvier 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un
caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de
l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il
s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code
de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux
mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de
deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **25 janvier 2018**



FACTURE

Courrier arrivé le
18 JAN 2018
DAF

DATE : 15 janvier 2018
N° FACTURE F 04-01-2018

UNIVERSITE D'ANGERS
40, rue de Rennes
BP 73532
49035 Angers Cedex 01

DESCRIPTION	MONTANT
Cotisation adhésion 2018	416,67 €
TOTAL H TVA	416,67 €
TVA 20,00%	83,33 €
TOTAL TTC	500,00 €

Règlement à réception sans escompte. Taux d'intérêt de retard : 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Veillez rédiger tous les chèques à l'ordre de GÉRONTOPOLE Pays de Loire

Références bancaires : GÉRONTOPOLE Pays de Loire
Crédit Mutuel
RIB : Banque : 10278 Guichet : 38811 N° compte : 06012102201 Clé : 36
IBAN : FR76 1027 8368 1100 0121 0220 136 - BIC : CMCIFR2A

Siège social
CHU de Nantes - 5 allée de l'île Cécilienne - 44093 Nantes cedex 1 / Site: 529 599 088 00014 Code APE 9439Z

Accueil & correspondance
Maison Régionale de l'Autonomie et de la Longévité - 8 rue Arthur II - 44300 Nantes
Tél. 09 75 12 11 20 - Fax 02 40 89 58 50 - contact@gerontopole.paysdealoire.fr

www.gerontopole.paysdealoire.fr